

COMPTE RENDU DU CSAL DU 04 JUIN 2026

Après lecture des liminaires de Solidaires, de la CGT et de FO, le Président a ouvert la séance sans les commenter.

Il y avait 4 points à l'ordre du jour, dont 2 pour avis :

1 – Approbation des procès-verbaux du CSAL des 20 et 29 janvier et 12 mars 2026 : **pour avis,**

→ **Les élus CGT ont voté pour celui du 20 janvier et n'ont pas pris part au vote aux 2 suivants, ayant boycotté ces deux instances.**

2 – Bilan d'exécution du budget départemental 2025 et présentation du budget prévisionnel 2026 : **pour information,**

La DGF initiale 2026 s'élève à:

- **En AE: 2 123 591 €**, dont 1 897 544 € de dotation de 1er niveau (après déduction de 123 089 € d'AE au titre des baux et des marchés pluriannuels des fluides et des mopieurs SOLIMP) 226 047€ de dotation de 2ème niveau.

- **En CP: 2 245 680€**, dont 2 020 633 € de dotation de 1er niveau et 226 047 € de dotation de 2ème niveau

Comme tous les ans, La DGF initiale prévisionnelle de 2026 de 1er niveau va baisser, mais cette année, cette baisse est spectaculaire, puisqu'elle sera inférieure de **14,7%** par rapport à la DGF initiale de 1er niveau de 2025 (- **348 303€**).

Cette forte baisse l'exercice nécessitera de poursuivre les actions de suivi et de rationalisation des dépenses à travers notamment la poursuite du DODA sur les thèmes de l'affranchissement et des frais de déplacements (cf engagement DODA 2026).

La fin de l'affranchissement au profit des collectivités au 31/12/2025 avec le report au 31/03/2026 pour les centres hospitaliers et Clermont Auvergne Métropole (changement de prestataire) laisse espérer un gain de 60K€. Des gains en affranchissement demeurent possibles pour l'envoi en LRAR si les services utilisent de façon plus importante le dispositif de Clic'ESI LRAR (seulement 70 LRAR depuis octobre 2025).

Dans le cadre du DODA "Frais de déplacement", la direction devra conforter la baisse de ces dépenses constatées en 2025 par rapport à 2023 (supérieure à 20%) . Ce maintien s'appuiera sur la mise en œuvre des assouplissements dans l'utilisation des véhicules de service. Néanmoins, le gain espéré ne sera pas significatif. En effet, le parc resserré de la direction de 8 véhicules dont 2 dévolus aux missions logistiques (courrier et travaux) rend plus difficile une utilisation massive des véhicules par les agents.

Les principales opérations identifiées en 2026 concernent le déménagement de la trésorerie hospitalière sur le site de Berthelot (en cours depuis lundi 1er juin). Si les travaux de cloisonnement et électriques ont été majoritairement financés en 2025, l'achat de mobilier complémentaire est réalisé début 2026. En 2026, des travaux devront également être réalisés dans le cadre de la réorganisation des missions de contrôle, de programmation et d'expertise avec la création d'un PUC. L'opération se déroule pour l'essentiel sur le site de Berthelot avec un déplacement d'agents dont ceux de la BNIC (8 agents).

Le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur une partie du toit du site de RIOM par l'intermédiaire de l'AGILE a pris du retard et n'a été livré qu'en avril 2026 avec néanmoins des

travaux complémentaires à réaliser d'ici l'été pour une mise en service. L'engagement à hauteur de 50K€ a été fait en 2025.

Le changement d'huissieries sur les sites d'Issoire et Riom a conduit à retirer les stores intérieurs. Leurs absences, pour les façades les plus exposées au soleil, nécessitent d'engager en 2026 des dépenses de pose de stores intérieurs. Dans un souci d'économie, l'installation sera prioritairement confiée aux agents de service. D'autres sites comme celui de Berthelot seront également concernés par la pose de stores notamment au SIE et à la trésorerie hospitalière.

3 – Formation professionnelle :

Bilan 2025 : **pour information**. Si vous souhaitez le bilan chiffré, veuillez nous contacter via la messagerie.

Projet de plan local de formation 2026 : **pour avis**,

→ **Les élus CGT se sont abstenus (cf notre liminaire)**

4 – Actualités et questions diverses

La date du mouvement local n'est pas connue à ce jour. Néanmoins le mouvement sera mis en ligne d'ici fin juin.

Les élu(e)s CGT titulaires : Marion AUZAT et Cyril GIRARD

L'élu CGT suppléant : Sébastien DELAGE

DÉCLARATION LIMINAIRE DES ÉLU(e)S CGT :

Monsieur le Président,

Nous avons dénoncé la "smicardisation de la fonction publique" à l'œuvre à la DGFIP auprès de la Directrice Générale le 18 mai dernier lors de son passage furtif dans notre département. Sans surprise, Madame Verdier nous avait répondu d'une phrase typique d'un(e) Directeur/Directrice de notre Administration : « Cela ne dépend pas de moi, mais je ferai remonter ». Comme d'habitude, personne n'est jamais responsable dans notre Ministère du gel du point d'indice, des suppressions d'emplois et autres dégradations des conditions de travail.

Alors, les promesses de remontée ont-elles été tenues ? Sans doute... Seront-elles prises en compte ?... on peut fortement en douter ! Pour preuve, le ministère semble avoir d'autres priorités que l'amélioration des conditions de travail de ses agents. Il suffit de voir la dernière communication vidéo du SG-Sircom sur l'annonce du nouvel Alizé, complètement déconnectée de la réalité du terrain. Nous en avons pris connaissance avec surprise, comme une grande majorité d'agents, mais un sentiment d'indignation a vite pris le dessus.

À l'heure où l'on prône la sobriété numérique est envoyé sur les quelque 100 000 messageries professionnelles, un lien vers cette vidéo qui doit peser bien lourd dans l'empreinte carbone du ministère... Belle application du plan Bercy Vert !

À l'heure où la préoccupation principale des agents est l'attente d'une revalorisation de leur rémunération, voilà le genre de réponse que nous donnent nos dirigeants : des images sensationnalistes pour détourner notre attention. À quand les prochaines vidéos, par exemple sur le thème du gel du point d'indice, avec des extraits des films Les Misérables ou l'Âge de glace ?

À l'heure où vous nous annoncez une baisse spectaculaire de la DGF initiale 2026 de 348 303 €, soit 14,7 %, on nous dévoile un teaser digne d'un blockbuster hollywoodien pour nous présenter un Alizé tout beau tout neuf. Nous aurions préféré une vraie communication concernant par exemple la rénovation énergétique des passoires qui nous servent de locaux professionnels. Ou

alors nous n'avons pas compris et cela entre dans le cadre de la « priorité budgétaire absolue » de notre Directrice Générale.

Par ailleurs, dans notre liminaire du CSAL du 17 juin 2025, nous nous étions indigné du choix imposé de la start-up ALAN comme mutuelle. Dès juillet 2025, la CGT avait été la seule organisation à interpeller le ministère sur les questions de sécurisation et de stockage. Pour rappel, cette start-up héberge les données de ses assurés dans un cloud américain, Amazon Web Services, appartenant à Jeff Bezos. Comme nous le redoutions fortement, de nombreux agents du ministère (mais pas tous !) ont été informés fin mai par ALAN que l'opérateur de tiers payant Alмеры avait été victime d'une importante cyberattaque, entraînant le vol de plus de 15 millions de numéros de sécurité sociale, ainsi que des informations qui y sont associées : état civil, numéro de contrat ou encore dates de couverture. Le ministère va-t-il enfin prendre ses responsabilités pour assurer la sécurisation des données des milliers d'agents contraints d'opter pour cet opérateur et lui imposer un cloud souverain basé en France ou en Europe, sans lien avec une entreprise états-unienne ? Les agents du ministère vont-ils continuer à être les dindons de la farce ? Nos données ne sont pas des valeurs marchandes ! Arrêtons la sous-traitance informatique, arrêtons la dépendance au capitalisme numérique et développons de nouveaux outils numériques souverains.

Pour finir, au sujet de la formation professionnelle à la DGFIP, les élus CGT revendiquent comme modalité systématique, des formations en présentiel. Les e-formations doivent n'être qu'un complément. En outre, les e-formations MENTOR ne répondent pas aux besoins et attentes des agents alors même qu'elles sont obligatoires et à effectuer sur le temps de travail. Les élus CGT demandent que des espaces dédiés aux e-formations soient libérés sur tous les sites ou que des autorisations spéciales de télétravail soient accordées aux agents.